



Syndicat  
**cftc**  
Covéa



### DECLARATION FISCALE

Sauf si vous êtes aux frais réels, votre cotisation syndicale vous donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant :

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés Personnes à charge  
*sauf option frais réels* TAC  TAE  TAG

Vos frais de gardes, centre de loisirs, garderie vous donne droit à un crédit d'impôt de 50% jusqu'au 6 ans de votre enfant.

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans nés à compter du 1.1.2013	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>e</sup> ENFANT	3 <sup>e</sup> ENFANT
Enfants à charge .....	7GA <input type="text"/>	7GB <input type="text"/>	7GC <input type="text"/>
Enfants à charge en résidence alternée .....	7GE <input type="text"/>	7GF <input type="text"/>	7GG <input type="text"/>
Nom et adresse des bénéficiaires			
<input type="text"/>			

Si vous effectuez des versements volontaires sur un PER (NATIXIS ou autre) ou un fonds de pension, la somme ouvrant droit à défiscalisation (limité à 10% des revenus de votre foyer fiscal) doit prendre en compte les 2 abondements au PERECOL (attestation NATIXIS) et la somme versée par COVEA sur le fonds de pension (attestation fiscale Covéa).

Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 6OS  6OT

Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires 6QS  6QT

### “NEGOCIATIONS” ABONDEMENTS

**La Direction ne vous a pas entendu!**

L'abondement potentiel garanti sur le P.E.G. est de 800€ brut. Un complément sera versé si :

- le taux d'absentéisme 2026 est inférieur à celui de 2025 : +100€
- le Résultat financier des 9 entités France (Hors PARTNER RE) est supérieur à 850 millions d'euros : +100€
- le Résultat financier des 9 entités France (Hors PARTNER RE) est supérieur à 1400 millions d'euros : +200€

L'abondement sera donc variable de 800 à 1200€.

**Notre signature ne vaut pas accord. Nous ne pouvons pas priver les salariés de COVEA de bénéficier de ces abondements potentiels.**



**PLACEMENT PRIMES & ABONDEMENTS**

**JUSQU'AU 12 MAI  
JE PEUX CHOISIR**

1

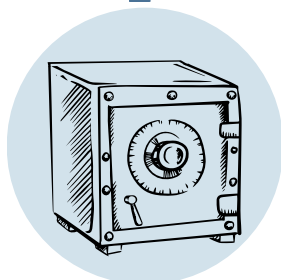


**DE PERCEVOIR MES PRIMES**

**IMPOSABLE**

JE RECOIS LA SOMME SUR MON COMPTE BANCAIRE FIN MAI. JE NE BENEFICIE PAS D'ABONDEMENT ET CETTE SOMME ENTRE DANS MON REVENU FISCAL

2

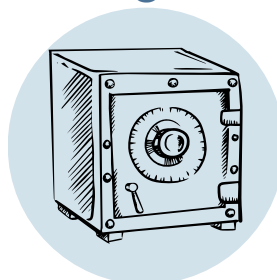


**DE PLACER AU PEG**

**NON IMPOSABLE**

LA SOMME EST BLOQUEE 5 ANS (HORS CAS SPECIFIQUES) ET NON IMPOSABLE. L'ENTREPRISE ME VERSE UN ABONDEMENT

3

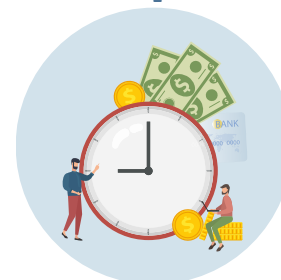


**DE PLACER AU PERECOL**

**NON IMPOSABLE**

LA SOMME EST BLOQUEE JUSQU'A LA RETRAITE OU ACHAT DE LA RESIDENCE PRINCIPALE (HORS CAS SPECIFIQUES) ET NON IMPOSABLE. L'ENTREPRISE ME VERSE UN ABONDEMENT

4



**DE PLACER AU CET/CETR**

**IMPOSABLE**

JE RECOIS LA SOMME SUR MON COMPTE BANCAIRE FIN MAI. JE NE BENEFICIE PAS D'ABONDEMENT ET CETTE SOMME ENTRE DANS MON REVENU FISCAL. JE FAIS UN CHEQUE A COVEA POUR ACHETER MES JOURS

**Le maximum d'abondement potentiel est de 2900€ bruts en 2026.**



**Pour plus d'informations, nos livrets sont à votre disposition.**



	CONDITION	MONTANT brut
Abondement N°1 PEG	Placer 600 € au PEG	600 €
	Placer 1800 € d'intéressement et/ou de participation au PEG	900 € <small>baisse liée au taux d'absentéisme</small>
Abondement N°2 PERCOL	Placer 800 € au PERCOL	800 €
	Placer 1 300 € d'intéressement et/ou de participation au PERCOL	1 000 €
Abondement N°3 PERCOL	Placer 1 jour sur le PERECOL	100 €
	Placer 10 jours depuis votre CET ou CETR au PERECOL	1 000 €

Des nouveautés de débloquages défiscalisés du PEG sont en cours de discussion au parlement dont :

- Naissance dès le 1er enfant
- Déblocage exceptionnel 2026 de 5000€ si bloqué avant 31/12/2025
- Déblocage en cas de handicap ou maladie grave de votre enfant
- Nous vous tiendrons informés si ces nouveautés aboutissent...

